

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

CE N° 0380 - CPR - 4243

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 09 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que pour le produit :

TEBOFLAM

Epaisseur : 5 à 40 mm

Masse volumique : 530 à 650 kg/m³

B-s1,d0 selon EN 13501-1 (Rapport de classement européen n° CTBA 09/RC 010),

(Conditions d'utilisations du produit : voir annexe jointe)

**Produit par : JEAN THEBAULT SAS
79460 MAGNE**

**Fabriqué dans l'usine située :
JEAN THEBAULT SAS – 47 rue des Fontenelles – - 79460 MAGNE**

FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, a déterminé le produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), de calculs relatifs au type, de valeurs issues de tableaux ou de la documentation descriptive du produit ; a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine et réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **13986 : 2004 + A1 : 2015** sont appliquées.

Ce certificat est délivré pour la première fois le **22/10/2013** et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr.

Pour FCBA,

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
Alain HOCQUET

**Délivré à CHAMPS-SUR-MARNE, 27/04/2017
N° 4243/2014-FR/3**

Annule et remplace n° 4243/2014-FR/2

ANNEXE

Du Certificat de constance des performances **CE**
N° 4243/2014-FR/3 du 27/04/2017

**LE CLASSEMENT EST VALABLE DANS LES CONDITIONS
D'UTILISATIONS SUIVANTES DU PRODUIT**

« TEBOFLAM » :

**Classement valable sur un substrat classé A2 avec ou sans lame d'air :
Classement valable uniquement sur ossature classé D exemple bois ou
métal
Sans lame d'air pour les épaisseurs de 5 à 9 mm
Avec lame d'air pour les épaisseurs > 10 mm.**